

PAC - CRISE DU SECTEUR LAITIER

Le rapport de la Commission déçoit les professionnels

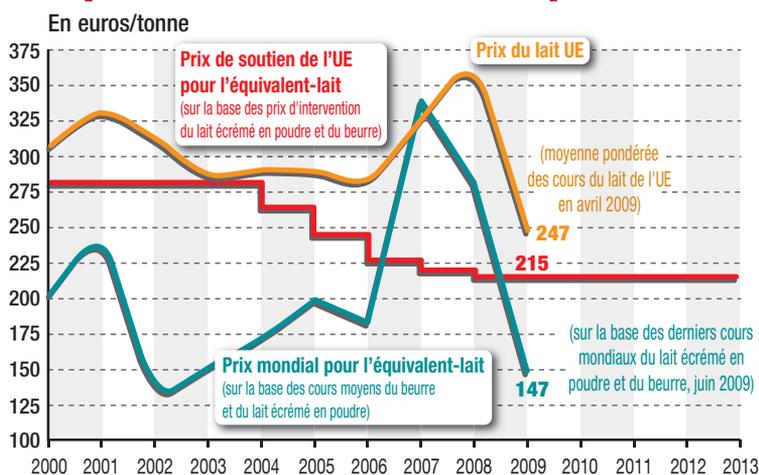
Face à la crise du secteur laitier, la Commission européenne a rendu un rapport qui permet une nouvelle lecture de ses intentions, même si elle ne remet pas en cause les décisions du bilan de santé de la PAC de novembre 2008.

La Commission européenne a rendu le 22 juillet dernier son rapport sur la situation du secteur laitier en Europe qui sera examiné dès le 7 septembre par les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne. Personne ne s'attendait à de nouvelles orientations et encore moins à un changement de cap, notamment en ce qui concerne les quotas. La demande de l'Allemagne et de la France d'un gel temporaire de l'augmentation des quotas de 1 % en 2010 a été catégoriquement refusée par la Commission. Celle-ci considère que, malgré les protestations et manifestations des producteurs de lait européens, relayées par certains ministres de l'Agriculture, il reste une majorité très forte au niveau des gouvernements pour maintenir le cap de la libéralisation du marché laitier européen. Mariann Fischer Boel a rappelé à ce propos que le niveau des livraisons de lait est aujourd'hui inférieur de 4,2 % au niveau du quota.

La commissaire à l'Agriculture est prête, en revanche, à accepter que l'argent provenant des pénalités laitières (superprélèvement) dues par les producteurs ayant dépassé leur quota individuel serve à financer des programmes d'abandon de la production ou soit redistribué à des groupes de producteurs prioritaires.

Reconnaissant aussi que la situation économique ne devrait pas s'améliorer à court terme et pas avant le deuxième

Les prix dans l'Union européenne



La valorisation du couple beurre/poudre (cours mondiaux) en juin 2009 était de 147 euros/tonne, le prix de soutien de l'Union européenne de 215 euros/tonne, le prix moyen payé aux producteurs dans l'Union européenne est de 247 euros/tonne.

semestre 2010, et que le secteur se heurte à de très graves difficultés, la Commission annonce dans son rapport diverses mesures.

• Les aides pour la mise sur le marché :

- La Commission entend continuer à soutenir les produits industriels notant que les prix du lait dans l'UE ont baissé et avoisinent le prix de soutien pour l'équivalent-lait qui est nettement inférieur à celui qui était en vigueur avant 2003. Elle prévoit donc de prolonger le régime d'aide au stockage privé du beurre jusqu'à la fin du mois de février 2010 et les achats d'intervention jusqu'au 28 février 2010, et faire ainsi le lien avec l'ouverture de l'intervention en 2010.

- Elle compte par ailleurs soutenir les exportations aussi longtemps que nécessaire. Elle va ainsi revoir certains mécanismes de gestion et envisage la suppression du prix minimum de 2300 €/t pour que les fromages bénéficient de restitutions. En effet, la Commission ne prévoit qu'une faible reprise de la demande de fromages à valeur ajoutée dans l'UE et dans le monde en 2010 et aucune reprise suffisante des prix sur les marchés à court terme. Or 40 % du lait de l'UE est transformé en fromages.

• Les aides d'Etats aux agriculteurs

La Commission va déclencher une procédure d'urgence en vue de procéder à une modifi-

cation temporaire du régime des aides d'Etat. Le projet consiste à permettre aux Etats membres de verser jusqu'à 15 000 euros (au lieu de 7 500 euros) à chaque producteur d'ici fin 2010.

Cette facilité serait accordée à tous les agriculteurs. Toute aide nationale *de minimis* (d'un faible montant ne devant pas être notifiée à Bruxelles), devra être déduite de cette somme.

• Promotion

La Commission propose 16 nouveaux programmes de promotion et d'information dont quatre couvrent le secteur laitier (le programme du Cniel a été retenu) pour un montant de 19,4 millions d'euros (8,1 millions d'euros à la charge de l'UE).

• Transparence du marché

Estimant que la chaîne d'approvisionnement en produits laitiers ne fonctionne pas efficacement, la Commission indique dans son rapport qu'elle présentera d'ici la fin de l'année une analyse spécifique de la chaîne alimentaire dans les secteurs du lait et de la viande porcine. D'ores et déjà, elle estime « qu'un système permanent de surveillance des prix pourrait être mis en place à l'échelle européenne en s'appuyant sur les mécanismes de notification statistique mis en place par Eurostat ».

• La Concurrence

Le rôle des interprofessions est cité dans le rapport mais suivi

BILAN DE SANTÉ DE LA PAC

La France a notifié son dispositif à Bruxelles

immédiatement d'un rappel sur les règles de la concurrence. Dans le même temps, la Commission insiste sur l'organisation des producteurs. « On ne peut pas d'un côté demander aux producteurs de peser dans la filière, et insinuer de l'autre que les interprofessions n'ont d'autres pouvoirs que celui d'organiser des rencontres entre les acteurs de la filière. Une organisation des producteurs seule ne suffit pas », regrette Henri Brichart, président du Cniel.

Pour Atla, l'association des transformateurs de lait : « les mesures proposées n'auront pas d'effet majeur sur la situation du marché laitier européen ».

Le sentiment général est que les mesures présentées dans ce rapport « ne sont pas à la hauteur des défis du secteur ». En effet, la Commission s'est bien gardée de remettre en cause les décisions du bilan de santé de la PAC prises en novembre 2008, et en particulier le dispositif d'abolition des quotas laitiers après 5 années de hausses successives.

RITA LEMOINE

La France a notifié son dispositif de mise en œuvre du bilan de santé de la PAC à la Commission européenne cet été. Les aides mises en place au titre de l'article 68 et 63 ont été chiffrées. Les systèmes herbagers et surtout ceux de montagne, sortent gagnants de ce bilan de santé. Le découplage se poursuit dès 2010. L'aide aux COP (céréales oléo protéagineux) est entièrement découplée, 25 % de la PMTVA sont découplés, la totalité de la prime brebis et de la prime à l'abattage est découplée. L'article 63 permet de puiser dans ce qui restait couplé de ces aides, pour financer un nouveau soutien à l'herbe productive, ainsi qu'un soutien au maïs fourrage, sous forme de complément de DPU.

• **Petite aide au maïs fourrage.** Pour les éleveurs ayant déclaré des surfaces en herbe productive, une enveloppe

de 707 millions d'euros, leur est réservée.

• **La contractualisation encouragée.** L'article 68 consiste en un prélèvement de 5 % sur les aides du premier pilier, qui alimente de nouvelles mesures : couverture des risques climatiques (assurance récolte 100 M€) et sanitaires, (fonds de mutualisation 40 M€) aide à la production laitière de montagne et piémont, à l'agriculture biologique, à la production de protéines végétales, etc.

La prime à la production laitière de montagne (enveloppe de 45 millions d'euros) sera de 20 euros pour 1 000 litres, dans la limite d'un plafond par exploitation, qui sera définitivement fixé en fin de campagne. A partir de 2011, il est prévu une différenciation de l'aide avec une majoration pour les éleveurs engagés dans

la contractualisation, telle qu'elle sera définie dans l'accord interprofessionnel.

• **L'agriculture bio encouragée.** L'aide au maintien de l'agriculture biologique (enveloppe de 50 millions d'euros) concerne les parcelles déjà en bio (et non celles en conversion). Elle n'est pas cumulable avec une MAE pour le maintien en agriculture biologique. Enfin, la conditionnalité évolue encore. De nouvelles BCAA - bonnes conditions agricoles et environnementales - s'appliqueront dès 2010. En effet, le soutien à l'herbe sous la forme de DPU via l'article 63 conduit à renforcer les exigences de gestion de l'herbe. La nouvelle BCAA intègre la norme « entretien minimal des terres » et la norme « maintien des terres en prairies ou pâturages permanents » qui est supprimée.

COSTIE PRUILH

AGENDA

Anuga 2009

Du 10 au 14 octobre à Cologne

Plus de 6 000 entreprises ont répondu présentes malgré la crise pour cette édition dont la Turquie est le pays partenaire. Le hall laitier garde la même surface et la participation de la France est constante. Pour cette soixantième édition, 300 000 m² seront investis.

La France figure dans le top 5 des pays exposants.

Parmi les temps forts : le forum des innovations, le concours Taste qui met en compétition 61 produits nouveaux sélectionnés parmi 1 400 produits, visions of cooking, creative kitchen et le carrefour de la restauration.

www.anuga.com

Séminaire « La

normalisation dans la filière laitière : enjeux et stratégie »

Mardi 27 octobre à la Maison du Lait, organisé par FIL France ALF

Gestion de l'environnement, de la qualité et de la sécurité, méthodes d'analyse, échantillonnage... : toutes ces activités de la filière laitière reposent sur l'utilisation de normes Afnor, CEN, ISO et FIL/ISO.

Quel est l'impact économique de cette normalisation sur l'activité de la filière laitière ? Quels sont les mécanismes de normalisation ? Quelle est l'actualité des projets de normes ? Quelles sont les priorités des années à venir ? Toutes ces questions seront abordées lors de cette journée par des représentants d'entreprises, de l'administration, de l'Afnor et de la FIL, et discutées afin de faire un bilan et d'améliorer

la représentation du secteur dans les instances clé.

Contact : filfrance-alf@cniel.com

La performance durable : nécessité pour l'industrie laitière

Jeudi 10 décembre à la Maison du Lait, organisée par l'IESIEL

Dans un monde aujourd'hui en constante progression où les impératifs économiques et financiers vont évoluer encore plus rapidement, une performance bien préparée et durable devient une nécessité. Tel est le sujet que l'association des Anciens Elèves de l'IESIEL traitera au cours de la prochaine journée d'études. Autour d'industriels qui témoigneront des progrès accomplis dans leur entreprise.

Contact : cpeeters@aae-iesiel.com

INCONTOURNABLE

Colloque OCHA : Alimentation des adolescents

12-13 octobre 2009 à Paris

Quelle est la relation des adolescents à leur corps et à leur alimentation ? Comment en parlent-ils ? Comment leur en parler ? Esthétique, santé, goûts et dégoûts, identité, autonomie, transgression, partage... autant de thèmes qui seront présentés à ce colloque. Les réponses principales proviennent du programme de recherche de l'Ocha AlimAdos mené avec deux laboratoires du CNRS en Alsace et en Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence nationale de la recherche. AlimAdos c'est : 15 chercheurs, plus de 500 familles enquêtées, plus de 1500 entretiens auprès des jeunes et des acteurs de leur environnement.

www.ocha.com